



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
de la convocation

07/04/2016

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 07
Dont Procuration : 03

Vote à l'unanimité

Pour : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

01

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(22)

REPRESENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane – M. EDAU François – M. NOËL Jean-Philippe.....(4)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE
POUR L'EXERCICE 2015**

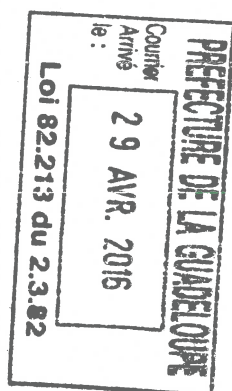
DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2015 de la commune de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	2 161 470,98	10 497 916,59	12 659 387,57
Réalisations Dépenses	2 593 002,15	10 886 750,50	13 479 752,65
Résultat d'exécut° 2015	- 431 531,17	- 388 833,91	- 820 365,08
Résultat reporté	1 197 417,35	418 484,82	1 615 902,17
Part affectée à l'investissement			
Résultat de Clôture	765 886,18	29 650,91	795 537,09

- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes sur l'exercice 2015 ;

.../...



.../...

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

Article 1 :

Arrête le Compte de Gestion de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification
le

04 MAI 2016

